

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 MARS 2025

Délibération n°2025.03.036

Centre Information Jeunesse : subvention 2025

LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis salle Joséphine Baker, 1 place de l'Hôtel de ville à Gond-Pontouvre suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 21 mars 2025

Secrétaire de Séance: Francis LAURENT

Membres en exercice: **75**
Nombre de présents: **58**
Nombre de pouvoirs: **13**
Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Minerve CALDERARI, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel BUISSON à Nathalie DULAIS, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Denis DUROCHER à Thierry ROUGIER, Maud FOURRIER à Zahra SEMANE, Hélène GINGAST à Monique CHIRON, Fabienne GODICHAUD à Thierry MOTEAU, Gérard LEFEVRE à François ELIE, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Vincent YOU à Xavier BONNEFONT, Zalissa ZOUNGRANA à Pascal MONIER,

Excusé(s):

Véronique ARLOT, Catherine BREARD, Sandrine JOUINEAU, Jean-Philippe POUSSET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.03.036**

Rapporteur : Madame WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

CENTRE INFORMATION JEUNESSE : SUBVENTION 2025

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : ACCÈS DES FAMILLES AUX SCES DE PROXIMITÉ

Enjeux : [10201 -1) COORDINATION ENFANCE JEUNESSE]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 1 : Gratuité d'accès à des services
- ODD 3 : Amélioration des conditions de vie
- ODD 4 : Politiques Enfance Jeunesse
- ODD 10 : Politiques d'égalité et de cohésion sociale

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027, entre GrandAngoulême et le Centre Information Jeunesse, approuvée par la délibération n° 2024.12.245 du 19 décembre 2024, par laquelle GrandAngoulême accepte de participer financièrement aux projets portés par l'association concernant la diffusion de l'information à destination des 15 000 jeunes et étudiants de 11 à 30 ans qui résident sur l'Agglomération ;

Le projet d'agglomération de GrandAngoulême, intitulé « GrandAngoulême vers 2030 », comprend trois piliers majeurs autour desquels se construit, en transversalité, la cohésion sociale et territoriale de l'agglomération, qui est intégrée dans l'ensemble des politiques sectorielles de GrandAngoulême.

Dans le premier pilier de son projet d'agglomération « Un territoire qui répond aux besoins de ces habitants », GrandAngoulême s'est donné pour priorité de renforcer et de structurer la politique enfance-jeunesse, notamment en clarifiant et en rendant lisibles et accessibles les politiques en faveur des jeunes. Les jeunes s'entendent dans une dimension plurielle des jeunes résidant sur GrandAngoulême, dans la diversité de leurs besoins et de leurs environnements de vie. A ce titre, les jeunes des milieux urbains et ruraux isolés et fragilisés sont des publics ciblés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

GrandAngoulême a souligné dans son projet d'agglomération 3 axes de développement sur la thématique jeunesse :

- Définir une politique jeunesse ambitieuse en associant les acteurs jeunesse mais aussi les jeunes pour conserver, attirer les jeunes et améliorer leur qualité de vie au quotidien ;
- Développer et appuyer une dynamique partenariale sur les périmètres Enfance, Jeunesse et Famille ;
- Poursuivre le développement des politiques jeunesses dans les endroits où il peut y avoir des manques : aller porter une offre plus mobile ou décentralisée vers les publics jeunes des communes rurales et les quartiers prioritaires de la ville, par exemple.

Afin de répondre à son projet politique, GrandAngoulême s'est rapproché du Centre Information Jeunesse qui propose des projets dans le cadre de l'information jeunesse pour les jeunes et étudiants du territoire de GrandAngoulême sur les thématiques suivantes :

- la diffusion de l'information jeunesse nécessaire à la vie quotidienne des jeunes, dont le déploiement d'une Info Jeunes mobile sur l'ensemble des communes du territoire,
- l'orientation, l'accès à la formation et l'emploi des jeunes, grâce à un accueil de proximité et une information spécialisée,
- l'animation d'un pôle ressources de la vie étudiante,
- le soutien aux projets des jeunes (Jeunes Initiative GrandAngoulême),
- un volet santé et citoyenneté.

Considérant que pour 2025, il est proposé une subvention de 149 500 €, comprenant une augmentation concernant le déploiement de l'Information jeunesse et l'animation de la vie étudiante. La subvention se répartit comme suit :

	2025
« Info Jeunes » dont Déploiement de l'Information Jeunesse mobile sur tout le territoire	117 500 €
Animation de la vie étudiante	22 000 €
JIGA (Jeunes Initiatives GrandAngoulême) : fonds + gestion du dispositif	10 000 €
TOTAL	149 500 €

Il est rappelé que tout élu qui pourrait être intéressé par ce versement, y compris à titre personnel ou familial, ne peut pas prendre part au débat et au vote. Les élus concernés par cette restriction sont invités à se faire connaître s'ils n'ont pas été cités.

Je vous propose :

D'ATTRIBUER au Centre Information Jeunesse une subvention de 149 500 € pour l'année 2025, pour le financement des actions indiquées dans la convention d'objectifs 2025-2027 entre le CIJ et GrandAngoulême concernant la diffusion de l'Information Jeunesse ;

D'APPROUVER la convention financière correspondante entre le CIJ et GrandAngoulême pour l'année 2025, qui permettra le versement de la subvention, en précisant les modalités ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document relatif à cette action.

Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONVENTION FINANCIERE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Entre

La Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, dont le siège est situé 25 boulevard Besson Bey, 16023 ANGOULEME Cedex

Ci-après dénommée « GrandAngoulême » et représentée par son Président, Monsieur Xavier BONNEFONT, autorisé par délibération n°2025. du conseil communautaire du 27 mars 2025.

Et

L'association Centre Information Jeunesse (**CIJ**), dont le siège est situé Place du Champs de Mars, 16 000 ANGOULEME,

Ci-après dénommée «CIJ» et représentée par son Président, Monsieur Victor KERRIGUY

Art 1 : Objet de la convention

L'association CIJ a conçu et initié des projets dans le cadre de l'Information Jeunesse pour les jeunes et étudiants du territoire de GrandAngoulême, pour la période 2025-2027. Ces projets portent sur les thématiques suivantes :

- la diffusion de l'Information Jeunesse nécessaire à la vie quotidienne des jeunes dont le déploiement d'une info Jeunes mobile sur l'ensemble des communes du territoire ;
- l'orientation, l'accès à la formation et l'emploi des jeunes, grâce à un accueil de proximité et une information spécialisée ;
- l'animation d'un pôle ressources de la vie étudiante ;
- le soutien aux projets des jeunes (Jeunes Initiative GrandAngoulême - JIGA) ;
- un volet santé et citoyenneté.

GrandAngoulême a décidé d'attribuer une subvention au Centre Information Jeunesse pour la réalisation des actions sur les années 2025, 2026 et 2027.

La présente convention a pour but de préciser les modalités de son soutien pour l'année 2025.

Art.2 : Participation financière de GrandAngoulême et modalités de versement

Le montant forfaitaire versé par GrandAngoulême au CIJ pour l'année 2025 pour la mise en œuvre du projet suscité est fixée à 149 500 €.

	2025
« Info Jeunes » dont Déploiement de l'Information Jeunesse mobile sur tout le territoire	117 500 €
Animation de la vie étudiante	22 000 €
JIGA (Jeunes Initiatives GrandAngoulême) : fonds + gestion du dispositif	10 000 €
TOTAL	149 500 €
Réception par le préfet : 03/04/2025	
Publication : 03/04/2025	

Les modalités de versement sont les suivantes :

GrandAngoulême verse :

- Un acompte de 40 000 €, conformément à la délibération de GrandAngoulême du 19 décembre 2024
- Un versement de 50% du montant prévisionnel annuel de la contribution, acompte déduit, soit (109 500 €/2 = 54 750 €), après notification de la convention et vote du budget 2025;
- Le solde (54 750 €), au vu des justificatifs fournis conformément aux dispositions de l'article 5 de la convention pluriannuelle 2025/2027.

GrandAngoulême se libérera de la somme due en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom du Centre Information Jeunesse (CIJ)

Domiciliation:

Art.3 : Durée de la convention

Cette convention est conclue pour l'année 2025.

Art.4 : Motifs de reversement ou clause de non-exécution

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect de leurs engagements réciproques. GrandAngoulême pourra procéder ou faire procéder aux contrôles qu'il jugera utiles relativement à l'action concernée et à la somme attribuée.

Art.5 : Engagement de l'association

L'association s'engage :

- A mettre en œuvre tous les moyens (techniques, humains, organisationnels...) nécessaires à la réalisation du projet sus-cité ;
- A fournir tous documents et un bilan financier faisant apparaître les résultats du projet mené au plus tard 6 mois après la fin de leur réalisation ;
- A valoriser le soutien de GrandAngoulême sur tous les documents informatifs et supports promotionnels édités, présentant son activité ou diffusés à l'occasion d'une manifestation organisée par elle, notamment en apposant de façon lisible le logo de l'institution.

Tout document (rapport d'activités, comptes annuels, etc...) transmis au GrandAngoulême devra être revêtu du paraphe du représentant légal de l'association.

Fait à Angoulême, le

Pour GrandAngoulême
Par délégation, pour le Président,
La conseillère déléguée,
En charge de la Cohésion Sociale Jeunesse

Pour le CIJ,
Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

Hélène GINGAST

Victor KERRIGUY